

**Les pharmaciens pourront-ils bientôt vacciner dans le canton du Jura ?**

La présente motion fait suite à la question écrite 2749 déposée par le groupe socialiste en juin 2015, qui demandait l'avis du gouvernement à la possibilité pour les citoyennes et citoyens jurassiens de se faire vacciner par les pharmaciens.

La vaccination en pharmacie offre une protection accrue de la couverture vaccinale, tout en ayant recours à du personnel compétent et disponible rapidement. Nous voyons aussi un renforcement de la prévention à plus grande échelle.

Laisser aux pharmaciens la possibilité de vacciner dans un cadre clairement défini participerait à la recherche de solutions nouvelles et intéressantes pour une bonne collaboration interprofessionnelle.

Les cantons ont la compétence de définir à quelle conditions les pharmaciens peuvent procéder à des vaccinations. Les cantons de Soleure, Bâle-Campagne et le Tessin autorisent les pharmaciens spécialement formés à vacciner des personnes en possession d'une ordonnance médicale pour la remise ou l'application du vaccin en officine.

Pharma Suisse a pris les devants puisqu'elle organise la formation postgrade exigée par GDZ.

A ce jour, trois apothicaires jurassiens sont titulaires du certificat complémentaire FPH vaccination et prélèvements sanguins, et trois autres sont en cours de formation.

Dans sa réponse à la question écrite, le Gouvernement reconnaît que la mise en place d'une vaccination en pharmacie permettrait un renforcement de sa politique de santé.

**Nous demandons au Gouvernement d'autoriser la vaccination en pharmacie et de légiférer en la matière pour définir les conditions requises**

Delémont le 28 octobre 2015

Maria Lorenzo-Fleury  
Députée PS

*(Handwritten signatures and initials)*  
Lorenz - P. Doreff - Lorenz - Lorenz  
F. Frey - Y. L. - Lorenz